

QUE RESTE T-IL DES INTUITIONS DU CONCILE VATICAN II SUR LA VIE ET LE MINISTÈRE DES PRÊTRES ?

par l'abbé Louis-Hervé Guiny

Dans cet article, nous voudrions relire *Presbyterorum Ordinis*, décret sur le ministère et la vie des prêtres du concile, dont l'interprétation et l'actualisation semblent aujourd'hui un peu vivre au « ralenti ». En effet, l'année sacerdotale que nous avons pu vivre au cours de l'année 2010 a pu montrer tout à la fois le dévouement et le dynamisme de l'Eglise réfléchissant sur le mystère des prêtres, mais aussi le peu de publications scientifiques et spirituelles sur la vie et le ministère des prêtres. En fait, le peu d'études se révèle plus flagrant encore si l'on regarde dans l'histoire pré et post conciliaire tout ce que l'on pouvait publier au sujet des prêtres. En Europe, la diminution du nombre de prêtres et des candidats au sacerdoce ne fait qu'accélérer le peu d'investissement dans ce domaine théologique. Ce rapide constat ne doit pas occulter les fruits que ce texte a donnés il y a cinquante ans, qu'il continue à donner aujourd'hui et donnera davantage demain. Nous tenterons d'abord de dégager les intuitions de *Presbyterorum Ordinis* telles qu'elles sont apparues au cours de la rédaction même du texte et comment elles ont été reçues. Ensuite, nous verrons comment elles ont traversé ce temps pour parvenir jusqu'à nous. Nous croiserons dans ce parcours un autre grand texte du Magistère qui lui fait écho : *Pastores dabo vobis*, en lui donnant un nouveau souffle. Enfin, nous tenterons de proposer des pistes de réflexions qui permettrait une nouvelle lecture de *Presbyterorum Ordinis*.

I. GENESE ET RECEPTION DE PRESBYTERORUM ORDINIS

1. La théologie du sacerdoce en pleine mutation avant le concile Vatican II

Il nous paraît intéressant de nous intéresser à la question sacerdotale à travers le cas de la France dans la mesure où, sur ce sujet des prêtres et de leur formation, l'Eglise en France a joué, depuis le dix-septième siècle, un rôle particulier qu'elle a peut être perdu aujourd'hui.

a- La situation du clergé français entre la seconde guerre mondiale et le concile Vatican II

Déjà, en 1944, les évêques de France s'étaient longuement préoccupés des problèmes sacerdotaux : une vaste enquête fut alors ouverte sur le clergé diocésain en face de la

mission actuelle d'évangélisation. En relisant la synthèse¹, on se rend compte que bien de questions qui seront posés brutalement au concile s'y trouvaient déjà bien discernées en germe. On est frappé de la clairvoyance des grandes directives qui s'y trouvaient dégagées sous forme de vœux précis dont certains ne tardèrent pas à être mis en application. On mesure mieux l'impulsion qui fut alors imprimée tant dans la formation intellectuelle, apostolique et spirituelle des candidats au sacerdoce qu'aux efforts de soutien, de spiritualité et d'ouverture missionnaire au sein du clergé. Mais les mutations sociales et économiques après la guerre firent prendre à la question un tour nouveau.

b- La quête d'une théologie justifiant que les prêtres soient proches du peuple à évangéliser

Les théologiens de l'après-guerre ont d'abord été habités par le souci de montrer en quoi et comment le sacerdoce des prêtres prolonge et actualise celui du Christ Prêtre, tout en faisant sa place au sacerdoce des fidèles². Mais une requête se fit jour, de plus en plus insistante, pour fonder théologiquement une manière d'exercer le sacerdoce qui réduirait la distance entre les prêtres et ceux auxquels ils ont mission d'apporter l'Évangile.

En 1943 avait paru le livre choc des abbés Godin et Daniel, *La France, pays de mission*. Concrétisant cette idée d'une présence du prêtre parmi les non croyants devait émerger, après la guerre, le modèle fort et prestigieux des prêtres qui partirent travailler en Allemagne pendant les années d'occupation et qui donna naissance aux prêtres ouvriers³.

Des institutions permettant l'existence de ce modèle de prêtres missionnaires furent mis en place : en 1941 s'ouvrit à Lisieux du séminaire de la Mission de France.

Un document majeur devait fournir l'appui théologique recherché, par la mise en valeur de la dimension consécrationnaire de l'ordination elle-même enracinée dans le mystère de l'Incarnation : c'est la lettre pastorale du cardinal Suhard, *Le prêtre dans la cité*⁴, dont les idées ont marqué plusieurs générations de prêtres. Les plus convaincus de la possibilité d'un apostolat fécond des prêtres, y compris au fond d'une usine, là où ne se fait aucune prédication si ce n'est celle de l'exemple évangélique, là où ne se donne

¹ Cf. GUERRY, É., *Le clergé diocésain en face de sa mission actuelle d'évangélisation, Rapport présenté à l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France*, Hors commerce, 1944.

² Le titre et le plan de l'un des ouvrages du père Joseph Lécuyer : *Le Sacerdoce dans le mystère du Christ*, en témoigne, non moins que, dans un style qui tient tout à la fois du traité de théologie et des entretiens de spiritualité sacerdotale, les deux tomes du père Clément Dillenschneider dont le titre : *Le Christ, l'unique Prêtre, et nous ses prêtres*, est significatif. Le père Yves M. Congar devait faire progresser considérablement cette recherche à partir de ses monumentales enquêtes : les *Jalons pour une théologie du laïc*, publié en 1952.

³ Cf. CESBRON, G., *Les Saints vont en Enfer*, Laffont, Paris, 1952.

⁴ SUHARD, E., *Le Prêtre dans la cité, Lettre pastorale de Carême de l'an de grâce 1949*, éd. Lahure, Paris, 1949.

aucun sacrement, retinrent de ce texte ce qu'il rappelle de la dimension salvatrice de l'Incarnation. Le salut repose sur le simple fait que le Sauveur est venu en notre chair. Ne suffit-il pas, pour l'inaugurer, que le prêtre soit présent là où vivent les hommes qui ne le connaissent pas, tel Jésus à Nazareth, avant même le commencement de sa vie publique ?

c- Le débat au seuil du concile : prêtre consacré ou prêtre fonctionnel ?

En réaction à ce courant théologique devait inévitablement se manifester la théorie dite *du sacerdoce comme fonction*, qui honorait davantage les orientations de l'Action catholique. On peut ici retenir l'année 1959, où parut une plaquette de la Mission ouvrière, *Le sacerdoce et la mission ouvrière*⁵. L'insistance sur la dimension fonctionnelle du sacerdoce saute aux yeux : *Le prêtre est distingué de la masse par une fonction qui détermine pour lui un état de vie spécialisé*⁶. Le prêtre est censé exercer sa fonction et on ne voit pas ce qu'il pourrait faire de mieux. La polémique pointe au n. 14 : *Ce ne sera pas par sa seule présence et comme par contact que le prêtre, en tant que prêtre, sanctifie ; c'est proprement par son ministère, l'annonce de la Parole et la mise en œuvre du culte sauveur*. Mais alors, la mission pastorale des prêtres ne doit-elle rien à leur consécration ? La question est vive, car elle commande non seulement des personnes mais également des dispositifs pastoraux. Ce sera l'enjeu du concile de répondre à cette grande question.

II. L'HISTOIRE DU DECRET

Pour comprendre le décret *Presbyterorum Ordinis*, il faut voir qu'il reflète toute l'histoire du concile : il ne fut en effet promulgué qu'à la veille de sa clôture, le 7 décembre 1965 et son histoire est assez mouvementée, si bien qu'il bénéficia de toutes les discussions conciliaires⁷.

⁵ LABOURDETTE, M., *Le sacerdoce et la mission ouvrière. Une étude de la commission théologique de la mission ouvrière*, Préface de S. Exc. Mgr Garrone, Paris, La Bonne Presse, 1959.

⁶ Id., n. 18.

⁷ Nous pouvons donc distinguer trois étapes dans l'élaboration de ce décret. Il est important de les rappeler car elles soulignent combien les Pères conciliaires en sont venus à juger nécessaire de produire sur les prêtres un document substantiel qui prenne en compte l'ensemble des questions relatives aux prêtres.

1^{ère} étape : des travaux préparatoires à la rédaction des douze propositions *De Vita et ministerio sacerdotali* (septembre 1964)

Dans cette période, la question des prêtres semble insoluble. Plusieurs courants se disputent à ce sujet. C'est dans cette conjoncture qu'il faut comprendre la réaction du clergé français à l'égard des informations qui lui parviennent du concile. Partageant l'espérance générale en une rénovation profonde de l'Eglise, les prêtres attendent d'une assemblée conciliaire qu'elle porte son regard et son attention sur les difficultés multiples des pasteurs affrontés quotidiennement à l'indifférence ou à l'incompréhension d'une société redevenue païenne. La souffrance de beaucoup, parmi les plus lucides et les plus apostoliques, permet de saisir avec quelle anxiété ils sont aux aguets de la lumière qui les aidera à se situer à leur place propre dans le monde et dans l'Eglise.

2^{ème} étape : d'octobre 1964 à octobre 1965

1. Le concile opte pour le modèle « apostolique »

La nouveauté apportée par *Presbyterorum Ordinis* ne réside pas, d'abord, en un certain nombre de réformes portant sur l'exercice du ministère des prêtres ou l'organisation de leur vie : le concile n'a pas procédé par examen d'un catalogue de difficultés. Il s'est trouvé confronté à une question à laquelle aucune des autres, finalement, n'est étrangère : devant l'urgence renouvelée de la mission, quelle part peuvent et doivent y prendre les prêtres ? Il en a résulté un certain choix. Il importe de bien identifier cette option, car elle offre une véritable clé pour la compréhension du décret. La commission conciliaire qui avait la charge de préparer le document était sensibilisée aux exigences de la mission : pour bien des raisons, la question du rôle des prêtres dans l'évangélisation était controversée. L'expérience de l'Eglise conduisait à dire que la mission proprement dite revenait à des spécialistes (les *missionnaires*) et aux baptisés en général. D'ailleurs, les prêtres n'avaient-ils pas pour mission de pourvoir au ressourcement spirituel des laïcs, particulièrement des plus actifs dans l'évangélisation, tout en se gardant eux-mêmes disponibles pour la louange ? Planait aussi le souvenir douloureux de l'affaire des prêtres ouvriers. Ceux-ci n'avaient-ils pas été envoyés dans les usines, précisément pour une première annonce de l'Évangile ?

Le débat comportait un autre aspect, beaucoup plus théorique, mais d'une extrême importance : quelle serait sur la doctrine du sacerdoce la conséquence d'une priorité d'accent à l'évangélisation et donc au service de la Parole ? N'irait-on pas se mettre là en contradiction avec le concile de Trente ? Celui-ci avait mis l'accent sur la fonction cultuelle du prêtre, insistant sur *son pouvoir de consacrer, d'offrir et de distribuer le corps et le sang du Christ, ainsi que celui de remettre ou retenir les péchés*, non sans rappeler que le prêtre n'exerce pas seulement *une fonction et un simple ministère de la prédication de l'Évangile*⁸.

Au cours de la 3^{ème} session, pour la première fois, un schéma sur les prêtres est introduit dans l'*aula* conciliaire. La discussion du schéma a lieu du 13 au 15 octobre 1964. Une des grandes idées de ce texte, c'est le souci qui apparaît de distinguer les modes de participation au sacerdoce du Christ. Il ne faut pas oublier que le travail sur l'Église, avec notamment un approfondissement sur la nature du sacerdoce commun des fidèles et la réflexion sur la sacramentalité de l'épiscopat, invite à repositionner la place du presbytérat dans l'Église. Mais ce schéma sur les prêtres reste trop pauvre : il est une nouvelle fois rejeté par les pères. La commission pour la discipline du clergé, après avoir retenu les nombreuses observations orales et écrites (523 propositions), est invitée à préparer une nouvelle rédaction du schéma pour le mois de mars 1965. Le Pape Paul VI donne son approbation et demande que le schéma soit discuté lors de la quatrième session du concile.

3^{ème} étape : l'élaboration du texte définitif

La discussion des pères conciliaires sur le nouveau schéma a lieu du 13 au 26 octobre 1965. Les propositions orales et écrites invitent la commission à mettre davantage en valeur la spiritualité sacerdotale : c'est un fait nouveau. Ce qui l'est moins, mais qui demande à être approfondi, c'est la manière même de définir le presbytérat. On retrouve toujours ce souci de donner une vision large du ministère tant pour les destinataires (les non baptisés) que dans son exercice. Fort des 5671 amendements, Mgr Marty expose le travail de la commission le mardi 7 décembre 1965, lors de la session publique conclusive du concile Vatican II, en présence du Pape. Se déroule alors le vote final avec un résultat impressionnant : votants = 2394 ; placet = 2390 ; non placet = 4.

⁸ CONCILE DE TRENTE, *Session XXIII sur le sacrement de l'ordre*, canon n°1 (DS 1771).

La commission mit donc en lumière l'articulation entre mission et culte, montrant que, lorsqu'il est question d'annoncer l'Évangile, on se trouve déjà nécessairement dans la perspective du culte. Pour cela, elle prit appui sur deux textes pauliniens dont l'usage dans la théologie du sacerdoce représentait une nouveauté : Romains 12, 1⁹ et 15,16¹⁰. Ce fut assurément la touche la plus neuve apportée à la réflexion conciliaire sur le sacerdoce ministériel¹¹.

L'intention fondamentale du décret, telle que son rapporteur l'avait proposée quelques semaines plus tôt, était donc adoptée : *la mission pastorale du prêtre est unie essentiellement à la mission apostolique que le Christ a confiée particulièrement à ses apôtres*¹².

2. Les principales conséquences du choix du modèle apostolique¹³

a- La relation des prêtres à Jésus

Le concile Vatican II apparaît comme un extraordinaire regard de l'Église sur la personne de Jésus. Un concile aussi résolument christocentrique devait situer les prêtres avec les évêques dans le mystère de Jésus. Ainsi, pour qui accepte de prendre intégralement sans majorer l'une ou l'autre phrase, les paragraphes 2 et 3 du décret, le presbytérat dans la mission de l'Église se trouve, je pense, mieux situé et décrit qu'il ne l'avait jamais été. L'idée de définir les prêtres par rapport à Jésus Tête dans son corps qui est l'Église est extrêmement riche. En effet, après de nombreuses discussions, on

⁹ *Je vous exhorte donc, frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu: c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre.*

¹⁰ *... en vertu de la grâce que Dieu m'a faite d'être un officiant du Christ Jésus auprès des païens, ministre de l'Évangile de Dieu, afin que les païens deviennent une offrande agréable, sanctifiée dans l'Esprit Saint.*

¹¹ Il est bon de relire ici les quelques lignes dont les historiens du texte comme ses commentateurs s'accordent à dire qu'elles expriment son orientation fondamentale : *Participant, pour leur part, à la fonction des apôtres, les prêtres reçoivent de Dieu la grâce qui les fait ministres du Christ Jésus auprès des nations, assurant le service sacré de l'Évangile, pour que les nations deviennent une offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit-Saint (Cf Rm 15,16). En effet, l'annonce apostolique de l'Évangile convoque et rassemble le peuple de Dieu afin que tous les membres de ce peuple, étant sanctifiés par l'Esprit-Saint, s'offrent eux-mêmes en 'victime vivante et sainte, agréable à Dieu' (Rm 12, 1) (Presbyterorum Ordinis 2 ; 4). Désormais abrégé : PO.*

¹² Cité par WASELYNCK, R., *Les prêtres. Elaboration du décret de Vatican II. Histoire et genèse des textes conciliaires*, Desclée, 1968, p. 190.

¹³ Nous renvoyons ici à un article de M. Cancouet sur l'influence de la théologie de l'école française dans *Presbyterorum Ordinis*. Dans cet article, l'auteur montre notamment que la réflexion sur le lien des prêtres au Christ doit beaucoup à la spiritualité de l'école française. Il montre en outre que, sur trois autres thèmes, il est possible de voir une filiation entre la théologie et la pratique de l'école française et le décret *Presbyterorum Ordinis* : la relation des évêques et des prêtres, le sacerdoce, la sainteté des prêtres. CANCOUET, M., *Traces de la théologie et de la pratique de l'école française à Vatican II et au-delà*, in *Bulletin de Saint Sulpice* 6 (1980) 214-234.

renonce à l'inflation inutile des qualificatifs *Tête, maître, pontife* et *chef*, car le premier suffit¹⁴.

b- La relation des évêques et des prêtres

Retenir pour les prêtres le *modèle apostolique* conduisait nécessairement les pères à situer leur ministère en proximité de celui des évêques, les successeurs des apôtres. Mais qu'est-ce que cette proximité ? *Presbyterorum Ordinis* la traduit d'abord en termes de comportement. Au titre de la communion dans le même sacerdoce et le même ministère, les évêques sont invités à considérer les prêtres *comme des frères et des amis*¹⁵.

En outre, le décret parle de la participation de tous les prêtres, en union avec l'évêque, à l'unique sacerdoce et à l'unique ministère du Christ. S'ils ont à collaborer, ce n'est pas simplement pour des motifs qui relèvent de l'efficacité, mais parce qu'il y a entre eux une unité de consécration et de mission. La qualité des collaborateurs, ici, conditionne donc l'agir du Christ à travers ses ministres, pour autant qu'il dépend d'eux. Sur ce point, le décret rejoint l'une des préoccupations du concile qui fut de ressaisir l'ordre de l'épiscopat et celui du presbytérat comme un ensemble structuré au service du salut que le Ressuscité lui-même ne cesse d'accomplir dans le monde.

c- Une revalorisation du ministère

Apparaissant déjà dans le titre même du décret à la première place, les pères entendaient revaloriser le ministère en dépassant une vision trop humaine et fonctionnelle, qui cherchait à mettre en valeur tel ou tel aspect du ministère. Il est remarquable que le décret mette simultanément en relief le rôle du prêtre dans l'évangélisation et le rôle du prêtre dans le culte de la Nouvelle Alliance : il est tout à la fois le ministre de la Parole, des sacrements et du gouvernement.

¹⁴ Ce choix est important. On aurait pu évidemment prendre l'un ou l'autre des thèmes bibliques qui permettent d'imaginer la situation unique de Jésus dans l'humanité : Seigneur, rédempteur, roi, pasteur, Messie, pontife. Mais chacun de ces titres a été porté par des hommes qui n'étaient, dans leurs fonctions politiques ou religieuses, que des ébauches de Jésus et non ses présences vivantes. L'image de la Tête, par contre, n'a pas d'histoire biblique appréciable avant son application à Jésus dans la lettre aux Colossiens et Ephésiens. Elle n'est pas un titre politique aux consonances culturelles particulières. Elle est d'ordre biologique, ce qui est un langage universel. Et un corps normal n'a pas plusieurs têtes, alors qu'au contraire, un culte peut imaginer plusieurs pontifes et un troupeau divers pasteurs : parlant de tête, nous nous sommes référés au seul et unique Jésus. Et ceci fonde même dans notre imaginaire l'unité de tous les évêques et des tous les prêtres entre eux puisque chacun d'eux fonctionne comme sacrement du même Jésus.

¹⁵ Cf. PO 7, §1 et §2.

d- La marque de la vie apostolique dans la spiritualité sacerdotale: la charité pastorale

Le choix des pères eut une autre conséquence. Tout ce qui concerne les prêtres, de l'exercice de leur ministère à leur vie matérielle, fut examiné en référence à la *vie apostolique*. C'est ainsi que se fit jour l'affirmation selon laquelle les prêtres disposent, dans l'exercice même de leur ministère, d'un moyen privilégié de sanctification. Tout le paragraphe 13 du décret est consacré à expliquer comment l'exercice de la triple fonction presbytérale qui requiert la sainteté la favorise en même temps : *C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté*¹⁶.

C'est dans cette même dynamique que les pères ont conduit très haut l'ambition de l'Eglise pour ses prêtres en les invitant ainsi à marquer au coin de la vie apostolique tous les aspects de leur existence. Le chapitre troisième sur la vie spirituelle des prêtres, avec son appel à se conformer au mystère de la Croix du Seigneur et à vivre dans le radicalisme évangélique (pauvreté, chasteté, obéissance) en est la parfaite illustration. C'est donc dans *Presbyterorum Ordinis* que, pour la première fois, il est question de la *charité pastorale* comme d'un concept opératoire pour tenter de montrer le chemin de l'unité de vie des prêtres¹⁷. Notons que, si le décret ne définit pas cette notion, il l'utilise comme étant le cœur de la vie du prêtre en lien avec la célébration de l'Eucharistie. Le concile était parvenu à justifier la spécificité de la sainteté des prêtres.

III. L'HISTOIRE DE PRESBYTERORUM ORDINIS DANS LA VIE DE L'EGLISE

1. Une réception difficile

Si ce décret a été reçu par beaucoup de prêtres comme une source de dynamisme et d'espérance, la crise que va subir le clergé va occulter pour une part sa réception chez beaucoup de prêtres et de fidèles. Les abandons du ministère presbytéral ont commencé à se multiplier avant 1968. La remise en cause généralisée de toutes les institutions et l'ébranlement des esprits qui caractérisent la crise qui devait éclater cette année-là, risquaient bien d'aggraver la situation : ce fut le cas. En 1968, alors que débutent les réunions du groupe "Échanges et dialogue", Jacques Duquesne publie : *Demain, une Eglise sans prêtres ?* Plus encore que le livre, la présentation qu'en fait Henri Fesquet,

¹⁶ PO 13 §1.

¹⁷ Dans un monde qui favorise la dispersion, les prêtres, tiraillés entre de multiples obligations, *peuvent se demander comment faire l'unité entre leur vie intérieure et les exigences de l'action extérieure* (PO 14, §1). Le décret rejette deux pistes illusoire : l'une qui consiste à s'en remettre exclusivement à une meilleure organisation des activités du ministère, l'autre qui tablait uniquement sur les exercices de piété : *ce qui doit permettre aux prêtres de construire cette unité, c'est de suivre, dans l'exercice du ministère, l'exemple du Christ Seigneur, dont la nourriture était de faire la volonté de celui qui l'a envoyé et d'accomplir son oeuvre* (PO 14, §1).

le journaliste du *Monde* qui s'était acquis une belle notoriété durant le concile, ravit une partie de l'opinion publique et en consterne une autre¹⁸. C'est l'époque dite de la *déclergification*.

En 1971 parut un rapport de la commission théologique internationale intitulé *Le Ministère sacerdotal*¹⁹. Il s'agit du document peut-être le plus pertinent à l'encontre de la dissociation entre ministère de la Parole et ministère de l'Eucharistie. Il invite à dépasser l'alternative Parole ou Eucharistie en définissant le ministère sacerdotal comme le service de la puissance active, proprement eschatologique, de la Parole de Dieu - Jésus Christ mort et Ressuscité - dont les signes sensibles sont, à deux titres différents, l'annonce du message évangélique et les gestes sacramentels. Il n'en fallait pas moins pour mettre en pleine lumière que le décret, pour avoir donné la première place à l'annonce de l'Évangile parmi les fonctions ministérielles, n'a aucunement oblitéré le caractère sacerdotal de ce ministère. Une évolution théologique s'est faite cependant à cet égard.

2. L'héritage de *Presbyterorum Ordinis* vingt ans après

Il y a maintenant trente ans, dans une série d'ouvrages consacrés à la fécondité du concile, Mgr Marcus a essayé de mesurer la fécondité de *Presbyterorum Ordinis* en le confrontant aux questions que l'on se posait en 1984. Dans le chapitre troisième de l'ouvrage²⁰ consacré au décret, Mgr Marcus retient des questions où *Presbyterorum Ordinis* révèle sa fécondité. Comme le souligne l'auteur, son choix reflète la situation de l'époque : la pratique de la vie ecclésiale, notamment l'exercice des responsabilités, qui conduit à s'interroger sur le ministère presbytéral. L'Église est moins portée qu'autrefois à réfléchir sur le prêtre en lui-même. Il est désormais situé dès l'abord dans le monde présent. Tel est un des premiers fruits de Vatican II : apprendre en toutes choses à voir premièrement l'Église. Considérons maintenant les questions que Mgr Marcus se pose : Comment peut-on être prêtre ? Au fait, pourquoi faut-il donc des prêtres ? Les prêtres sont-ils des chrétiens comme les autres ? Le temps des prêtres généralistes est-il révolu ?

Mgr Marcus constate que le décret n'a jamais eu pour intention de rassurer : le ton est réaliste. Il n'est pas question de faire de ce document un quelconque argument publicitaire en faveur du presbytérat. La visée du décret fut celle de la foi. La mission des prêtres est possible parce qu'il est arrivé à notre monde par le ministère du Christ, et qu'il continue d'accomplir, comme Tête de son Corps, précisément par ceux qu'il choisit pour ministres. Au sujet de la nécessité du ministère presbytéral, l'auteur montre que le décret garde toute sa pertinence. Il s'agit moins de s'attarder sur l'identité du

¹⁸ *Le Monde* du 3 Mai 1968 consacre toute une page intitulée : *La crise du clergé et la nouvelle théologie*.

¹⁹ COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Le ministère sacerdotal*, "Cogitatio fidei, 60", Cerf, Paris, 1971.

²⁰ MARCUS, É., *Les prêtres*, Desclée, Paris, 1984.

prêtre que d'ouvrir les yeux sur la mission de l'Eglise dans le monde pour y constater l'enjeu de son ministère. L'auteur développe alors une idée forte de *Presbyterorum Ordinis* qui demande à être bien reçue : c'est sans doute la réponse à la question que beaucoup de prêtres se posent sur leur identité. Il ne peut y avoir d'Eglise sans pasteurs parce que seuls les prêtres et les évêques sont *capables d'agir au nom du Christ Tête en personne*²¹. Le décret a, dans ce domaine, encore beaucoup d'avenir.

3- Le bienheureux Jean-Paul II : un commentateur assidu de Presbyterorum Ordinis

En 1979, le Pape signe sa première *Lettre aux prêtres pour le Jeudi Saint*, inaugurant une tradition qu'il poursuivra sur plus d'un quart de siècle²². Malgré les grandes lignes directrices que le concile venait de donner sur la vie et le ministère des prêtres, trois tendances semblaient s'opposer aux vérités du sacerdoce presbytéral. Tout d'abord, la réalité sacramentelle du sacerdoce devait s'effacer devant la fonctionnalité des tâches ministérielles. C'est ce que certains ont appelé une *désacerdotisation*. Ensuite, l'application à l'Eglise du modèle de la démocratie politique conduisait à confier le pouvoir à l'assemblée des fidèles. C'est ce qui a alors été nommé une *décléricalisation*. Enfin, la suppression du célibat était censée devoir parachever la *sécularisation* d'une chrétienté jugée trop liée à une culture périmée.

Jean-Paul II engagea les prêtres à se replacer au cœur du mystère où ils reçoivent leur existence et leur vocation. Il le fit en ayant préalablement précisé deux idées fondamentales : celle de resituer le sacerdoce ministériel par rapport à l'unique sacerdoce du Christ mais aussi par rapport au sacerdoce commun des baptisés. Ce mystère du sacerdoce du Christ, c'est évidemment celui du Rédempteur qui offre à l'homme de comprendre sa propre condition : le Christ révèle à l'humanité qu'elle est tout à la fois blessée et aimée. L'offrande sacerdotale que le Christ fait de lui-même la délivre du mal en lui donnant le pardon de ses péchés. Pour l'homme, le salut consiste, uni au Christ, à s'offrir à son tour au Père par la puissance de l'Esprit afin de contribuer, pour sa part, à recevoir, répandre et partager cette miséricorde. Tout chrétien est en quelque sorte incorporé au Christ pour être associé à son action sacerdotale : tel est le *sacerdoce commun de tous les baptisés* tel que le concile l'a mis en lumière.

Après avoir développé la place et la mission des baptisés dans l'Eglise et dans le monde dans *Christifideles laici* en 1988, Jean-Paul II renouvela alors l'approche des rôles à la fois bien distincts et interdépendants des prêtres et des laïcs. Le sacerdoce commun n'est pas à l'origine du sacerdoce presbytéral. Le second est au service du premier, mais

²¹ PO 2, §3.

²² Ces vingt-six lettres sont donc un trésor tant pour les prêtres et les séminaristes auxquelles elles s'adressent que pour tous les baptisés.

il n'en dérive pas²³. La raison en est que le sacerdoce, à sa racine même, est le sacerdoce du Christ et de nul autre.

4- Pastores Dabo Vobis : une lecture renouvelée et approfondie de Presbyterorum Ordinis

Après avoir souligné, dans un chapitre introductif, les enjeux que revêt pour l'Eglise la formation des prêtres, Jean-Paul II s'arrête longuement sur la nature et la mission du sacerdoce ministériel. La vie et le ministère du prêtre sont la continuation de la vie et de l'action du Christ lui-même. En vertu de leur consécration, les prêtres sont configurés à Jésus le Bon Pasteur et sont appelés à imiter et à revivre sa propre charité pastorale, c'est-à-dire dans le don de soi. Le prêtre peut se définir alors comme *icône du Christ*. Là réside son identité, sa vraie dignité et la source de sa joie²⁴. L'exhortation insiste en effet beaucoup sur *la dimension christologique du sacerdoce ministériel* ; elle parle volontiers de l'aspect ontologique du sacerdoce. Si, en fait, l'orientation vers la mission, les dimensions ecclésiologiques et pneumatologiques sont largement évoquées (par exemple, au n° 12 sur l'ecclésiologie de communion), l'enracinement christologique demeure prédominant, à propos de l'identité du prêtre (mot souvent employé au singulier à la différence de Vatican II qui parle habituellement des prêtres). Cette prédominance se retrouve lorsque l'on traite de la vie spirituelle des prêtres. Là encore, le vocabulaire est plus sacerdotal que ministériel ou apostolique.

Là où le décret prenait le temps de décrire la nature du ministère presbytéral à l'aide des trois fonctions de sanctification, enseignement et gouvernement, en soulignant leur spécificité et leur articulation, Jean-Paul II, dans la ligne des propositions synodales, aborde davantage le lien entre l'être et l'agir du prêtre : le prêtre est consacré pour la mission. Il est plus question ici de réfléchir à la manière dont s'articule dans le prêtre tout ce qui peut le concerner. Une des clefs de compréhension pourrait être la suivante : de la vie spirituelle des prêtres, le pape étudie : 1°) la source (l'ordination) ainsi que le dynamisme (la charité pastorale) ; 2°) le chemin (l'exercice du ministère) ; 3°) le style de vie (le radicalisme évangélique vécu dans un esprit pastoral) ; 4°) l'espace (l'Eglise particulière).

L'accent mis sur la charité pastorale correspond à ce qu'avait porté le décret *Presbyterorum Ordinis*. Il est significatif de relire l'exhortation en fonction de cette idée forte : la charité pastorale. La formation permanente pour le prêtre ne peut se réaliser vraiment qu'en laissant le dynamisme de la charité pastorale transformer progressivement son être et inspirer son agir pour refléter la présence du Christ pasteur.

²³ Nous renvoyons ici à une très belle catéchèse de Jean-Paul II sur le lien entre les deux sacerdoce. JEAN-PAUL II, *La relation des prêtres avec les autres fidèles*, in *Documentation catholique* 2082 (1983) 955-957.

²⁴ Nous renvoyons ici à un excellent article de M. Stenger sur la question de l'identité sacerdotale. C'est une réflexion intéressante sur la manière de concilier une vision sacerdotale et ministérielle du sacerdoce. STENGER, M., *Pour une relecture de l'être prêtre après le concile Vatican II*, in *Bulletin de Saint Sulpice* 25-26 (2000) 185-197.

Les données descriptives de la charité pastorale nous permettent d'identifier sa source, ses traits caractéristiques, ses fruits et les fleurs de croissance dans la vie concrète d'un pasteur. Elle est un don de Dieu : *Grâce à la consécration opérée par l'Esprit dans le sacrement de l'ordre, la vie spirituelle du prêtre est empreinte, modelée et marquée par les comportements qui sont propres au Christ Tête et Pasteur de l'Eglise et qui se résument dans sa charité pastorale*²⁵. Elle prend la même forme que chez le Christ Pasteur :

*La charité pastorale donne d'aimer et de servir l'Eglise, corps et épouse du Christ, comme le Christ l'aime et la sert, lui qui en est la Tête et l'époux. A ce titre, la source, le critère, la mesure, l'impulsion, l'âme du ministère et de la vie du prêtre ne peuvent être que la charité pastorale. Son dynamisme de croissance va progressivement lui donner la forme qu'elle a prise dans l'action et le style de vie du Christ*²⁶.

5- Comment le Pape Benoît XVI relit aujourd'hui Presbyterorum Ordinis

Le 19 juin 2009, Benoît XVI ouvrit officiellement une *année sacerdotale*. Dans la ligne de Jean-Paul II, il porte davantage notre attention à revenir au fondement même de l'agir des prêtres. La célèbre formule du curé d'Ars qui définit le sacerdoce comme *l'Amour du cœur de Jésus* semble prendre alors une place majeure. Le sacerdoce du Christ, expression de sa nouveauté absolue dans l'histoire du salut, constitue la source unique, le paradigme irremplaçable du sacerdoce chrétien, et en particulier du prêtre :

*En Jésus, personne et mission tendent à coïncider : toute son action salutaire était et est expression de son « Moi filial » qui, de toute éternité, se tient devant le Père dans une attitude de soumission pleine d'amour à sa volonté*²⁷.

Jésus est tourné vers son Père. C'est dans l'intimité de la prière et du silence que Jésus s'initie donc à la volonté de son Père. Sa mission auprès des hommes n'est finalement que le prolongement de sa prière, c'est-à-dire de sa relation filiale avec le Père. Jésus prie et agit. Jésus passe du temps gratuit avec son Père et se donne pleinement aux hommes qu'il est venu sauver. L'efficacité de son ministère s'enracine dans la dépendance qu'il entretient avec son Père dans la prière. C'est donc cette charité qui enflamme le cœur de Jésus qui le conduit à annoncer la Bonne nouvelle du salut. Enfin, cette prédication s'accompagne chez Jésus d'actes de charité qui sont à la mesure de ce qu'il annonce. La mission de Jésus le conduit inéluctablement au sacrifice de sa vie dans le mystère de la Croix : le salut des âmes est à ce prix. Jésus est, en définitive, le Bon Pasteur annoncé à l'avance par les prophètes, celui qui connaît ses brebis une par

²⁵ JEAN-PAUL II, *Exhortation apostolique « Pastores dabo vobis »*, n. 21.

²⁶ Id., n. 22.

²⁷ BENOÎT XVI, *Lettre aux prêtres*, in *Documentation catholique* 2428 (2009) 723.

une, qui offre sa vie pour elles et qui veut les rassembler toutes comme un seul troupeau avec un seul Pasteur²⁸.

Si nous poursuivons notre réflexion avec le Pape, nous comprenons alors un peu mieux l'émerveillement que suscite la réflexion sur l'identité du prêtre dans la mesure où l'on prend davantage conscience avec toute l'Eglise de cette réalité de la foi : le prêtre est par la consécration sacramentelle configuré à Jésus Christ Tête et Pasteur de l'Eglise. Quand il parle des prêtres et de leur ministère, Benoît XVI revient toujours à la question de leur identité en rappelant le lien qui les unit au Christ dans leur être. Une telle attention portée à l'identité du prêtre permet de mieux comprendre pourquoi le Pape insiste autant sur cette communion existentielle que le prêtre doit établir avec le Christ. On peut dire que c'est le point névralgique de toute la spiritualité sacerdotale. La vie spirituelle des prêtres se définit alors comme un chemin d'appropriation de leur nouvelle identité pour mieux remplir leur mission. L'efficacité réelle de leur ministère est à ce prix : *se laisser conquérir par le Christ, se revêtir du Christ*, autant d'expressions fortes pour appeler les prêtres à la sainteté. Sans nier que les prêtres se sanctifient dans et par le ministère, le Saint Père entend simplement réajuster une vision trop fonctionnelle du ministère. Oui, les prêtres se sanctifient dans le ministère, mais à la condition qu'ils demeurent dans une *communion existentielle avec le Christ* dans l'Esprit. Voilà pourquoi Benoît XVI insiste autant sur la place de la prière.

IV. POUR QUE LE DECRET POURSUIVE SA CARRIERE

Au moment où le décret fut promulgué, l'Eglise se trouvait confrontée à des questions brûlantes : il fallait resituer le prêtre par rapport à un monde dans un contexte où l'on sentait monter la crise du clergé. A cette triple attente, le décret a répondu. Il y avait d'abord la nécessité d'une mise au point sur le rôle des prêtres dans l'évangélisation : ce rôle est reconnu. Ensuite, il fallait repositionner le presbytérat dans la mission de l'Eglise après la réflexion que cette dernière avait faite sur la place et le rôle des évêques et des laïcs. Enfin, dans un climat d'inquiétude et de tensions, *Presbyterorum Ordinis* fut pour beaucoup de prêtres une parole de vie. A ceux qui se sentaient à l'étroit pour de multiples raisons dans le statut de clercs, il répondait en terme d'exigences apostoliques ...

Cinquante ans ont passé. La question, à présent, est de rendre fructueux ce même message de l'Eglise dans un contexte très différent. L'expérience séculaire de l'Eglise lui fait savoir qu'un concile ne donne pas forcément tous ses fruits dès les années qui suivent. A quelles conditions le texte de *Presbyterorum Ordinis* va-t-il utilement « travailler l'Eglise » dans les temps à venir ? En voici trois qui peuvent retenir notre attention.

²⁸ Cf. Jn 10, 11-16.

1. Accueillir le décret dans son intégralité

L'interprétation de tout document conciliaire requiert toujours beaucoup de vigilance. Dégager l'apport décisif du décret nécessite que l'on tienne compte des circonstances de son apparition, de sa genèse, de l'ensemble des travaux du concile. D'ailleurs, le texte lui-même, tel que l'a fixé la promulgation du pape, laisse apparaître des courants d'opinion et porte la trace de certaines tensions. Mais tout cela n'autorise aucunement à avoir une lecture partielle du décret. Une chose est de s'intéresser à l'histoire d'un texte conciliaire pour mieux en saisir le message, une autre de s'en autoriser pour faire un tri dans ce message. Nous avons pu évoquer au long de notre analyse quelques risques de lecture tronquée du décret. Si nous attirons l'attention sur la nécessité d'accueillir le décret dans sa totalité, c'est, bien sûr, par souci de respecter l'intention de ceux qui en sont les auteurs.

2. Entrer dans la dynamique du décret

Presbyterorum Ordinis ne se présente pas comme une série de points d'attention sur la nature et les fonctions presbytérales, jointe à une suite de recommandations sur la vie des prêtres. Ce décret est comme organisé autour d'une question que permet de formuler son histoire et que vérifie son contenu : *quels prêtres faut-il à l'Eglise pour qu'elle corresponde à sa vocation dans le monde d'aujourd'hui ?* Cette question demeure pendant que le monde change. Il peut se faire que tel détail de la réponse, tel accent s'avère déjà moins opportun ; mais le mouvement du texte peut continuer, longtemps, de nous inspirer. Voir comment l'Eglise, tirant de son trésor du neuf et de l'ancien, a su se rendre compte, il y a cinquante ans, de la mission de ses prêtres et de dire ce qu'elle attendait d'eux, aidera à rester sur le qui-vive de cette vitale interrogation. Et s'il fallait d'un mot tracer cette dynamique du décret, nous dirions volontiers ceci : de nos jours, l'Eglise continue de se présenter comme le sacrement du Christ et de l'Esprit pour que les hommes entrent dans la gloire du Père. Or, l'Eglise ne garde cette identité qu'en se recevant elle-même du Christ et de l'Esprit, ce qui suppose précisément la célébration des sacrements et le ministère ordonné.

3. Resituer le décret dans l'ensemble de la tradition sacerdotale

Les attentes auxquelles le concile devait répondre ne sont pas toutes éteintes, et leur contexte a changé. D'autres, surtout, sont apparues. Le décret peut fournir des réponses, mais il n'y suffit pas. Jean-Paul II, et maintenant Benoît XVI, remplissent à leur tour ce rôle d'éclairer l'Eglise sur la place et le rôle du ministère presbytéral. En s'appuyant sur *Presbyterorum Ordinis*, ils en donnent une lecture authentique et tentent par là de lui donner toute sa fécondité. D'autres textes majeurs comme *Pastores dabo vobis* par exemple, poursuivent ce travail d'approfondissement et nous éclaire en retour sur des richesses cachées du décret pour répondre aux questions que l'on continue à se poser :

1/ Qu'est-ce qu'un prêtre ? 2/ Quel est le lien existentiel et théologique du prêtre au Christ ? 3/ Comment requalifier le ministère des prêtres dans le contexte actuel ? 4/ Le prêtre : un pasteur ou un missionnaire ? 5/ Quelle est la spécificité de la spiritualité sacerdotale ? Y a-t-il une grâce sacerdotale spécifique ?